

A Valence, le 30 mai 2025

Le lundi 26 mai s'est tenu un Comité Social d'Administration avec à l'ordre du jour :

1) Point sur les effectifs de la structure :

218 surveillants opérationnels sur 284 prévus, ce n'est plus inquiétant **mais explosif !!** Une moyenne de 25 agents/jour absents à remplacer.

A peine **66% de taux de couverture** pour les officiers !!

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence**, revient sur la nécessité absolue de demander et obtenir un renfort urgent d'effectif pour fonctionner en sécurité et de manière cohérente.

Il n'est pas tenable en l'état de continuer à faire tourner les personnels comme des avions de chasse, avec des heures qui engendrent une fatigue chronique et un effet plus qu'indésirable pour la santé de ces derniers.

A cela pour continuer à piétiner les personnels, on peut rajouter cette fameuse règle du non-paiement des HS au-delà des 108H puisqu'il est interdit de travailler plus de 108H trimestriellement...

Si au **Ministère de l'Injustice** ils arrivent à déroger à la première règle (qui est la plus grave), la mise en paiement doit être effective car l'administration doit payer les agents pour le travail effectué.

ET PAS DEUX ANS APRES LA REALISATION DU TRAVAIL !!

L'administration nous explique qu'il va falloir composer et faire tourner le service, qu'elle a une farouche volonté de combler les vacances de postes, qu'elle est tributaire des arbitrages pris plus haut et qu'en gros, il faut bien faire avec...

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** sera plus persévérante qu'elle sur ce point, mettant en doute la « farouche » volonté de faire évoluer la situation des vacances de poste sur l'établissement...

2) Evolution du service ELSP :

Suite à une restructuration de l'ensemble des ELSP de France, une nouvelle charte des temps est soumise au CSA. Cette dernière est issue d'un groupe de travail avec les acteurs concernés.

Pour l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence**, si nous n'irons pas dans le sens inverse de la volonté des personnels concernés, cependant nous rappelons ici que la perte de « l'ELAC » notamment le week-end, rend la sécurité de l'établissement bien plus fragile, il est fort dommageable de se priver de personnel ressource à des fins de réduction d'impossibilité de faire des extractions sur la région.

Si encore, nous ne connaissons pas de situation ultra-tendue notamment en effectif, ça pourrait s'entendre mais la situation en effectif de notre établissement est totalement **CATASTROPHIQUE !!**

La direction nous indique alors qu'un groupe de travail va être mis en place pour définir des modalités de déclenchement d'une astreinte « sécurité intérieure ».

3) Modification d'organisation de service QMC / SAS / Parloirs / UVF :

Il y a lieu de revoir l'organisation du QMC avec le passage de coupures en longues journées avec la suppression de la zone détente qui n'était de toute façon plus couverte, ce qui permet de replanifier l'agent audience au rez-de-chaussée. QUID de l'agent QA/ Mvt QA qui n'est plus planifié lui non plus depuis belle lurette...

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** n'est pas contre ce genre de réajustement, mais pas pour que les feuilles d'appel restent désespérément vides...

Également pour la SAS, le poste SAS piéton/véhicule commencera à 7H30 au lieu de 8H dès le lundi 7 juillet.

Pour les parloirs UVF, une fusion a eu lieu depuis janvier qui pour le moment à l'air de contenter les personnels avec cependant un souci de planning mais un travail est proposé pour tenter d'améliorer le fonctionnement. La non planification notamment du « côté famille » pose un réel souci dans le fonctionnement du service parloirs.

4) Actualisation des chartes des temps « Greffe » et « Administratif et technique » :

L'administration nous présente des chartes des temps, plus étranges les unes que les autres avec non pas des chartes par corps, mais en les mélangeant, et parfois même par service...

Pour l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence**, c'est une usine à gaz, ce n'est pas cohérent, pas réalisable !

En effet, une seule proposition de charte est faite par l'administration, celle des horaires variables avec une multitude d'aberrations inscrites en son sein qui, tellement bien écrite au milieu d'articles en tout genre nous ferait bien prendre ces absurdités pour argent comptant ! !

NON, LES HORAIRES VARIABLES NE SONT PAS LA RÈGLE !... SURTOUT PAS AVEC L'ECRETAGES !!

Notre Organisation Syndicale réaffirme que le choix entre les horaires fixes et variables doit être fait par les Personnels eux-mêmes et non par ceux qui les dirigent !...

Imposer des horaires variables en expliquant aux personnels administratifs ou du corps d'encadrement que certains ne pourront être rémunérés en respectant les règles fixées dans ces chartes, c'est une escroquerie intellectuelle en bande organisée (ou pas) pour ne pas payer ou récupérer comme le prévoit le Décret ARTT du 25 Août 2000, les heures supplémentaires qui seraient commandées par le supérieur hiérarchique.

Par ailleurs, l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** refuse l'écrêtage (illégal) des heures que pourrait engendrer la mise en place des horaires variables sans la modification préalable de la circulaire du 27 Décembre 2001 ! !

Enfin, on nous explique de ne pas s'offusquer de la rigidité de ces chartes, que du cas par cas pourra être effectué, qu'il s'agit de poser un cadre.

Nous avons alors demandé de revoir les personnels concernés car pour l'heure, ce n'est pas envisageable ni réalisable techniquement.

Questions diverses UFAP UNSa Justice :

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence** revient sur les travaux de sécurisation du domaine, notamment le portail et dispositif anti-drone :**

La direction nous annonce un début des travaux estimé au mois de septembre 2025.

Pour conclure, on ne cesse de demander aux agents de faire pareil voire mieux, avec moins...

Comme souvent depuis l'ouverture de cet établissement, l'administration se prend pour Anne-Sophie PIC alors qu'en fait on est à peine mieux qu'au Mac Donald's.

Depuis le temps que le CP Valence est ouvert, les discussions incessantes sur le fonctionnement de service exacerbent les tensions et énervent tout le monde.

Si on constate une nette amélioration depuis le changement de direction, force est de constater que niveau couverture de poste, il faut que l'administration pose sa toque et se mette aux fourneaux avant que tous les personnels de Valence ne soient atteints d'une indigestion à cause d'un menu qui, plus les années passent, n'a rien de gastronomique...

*Vos élus CSA pour l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence**,
C.DECROUEZ, W.JALLIOT, R.TAURINES, R.BOILLET, S.ROYERE*